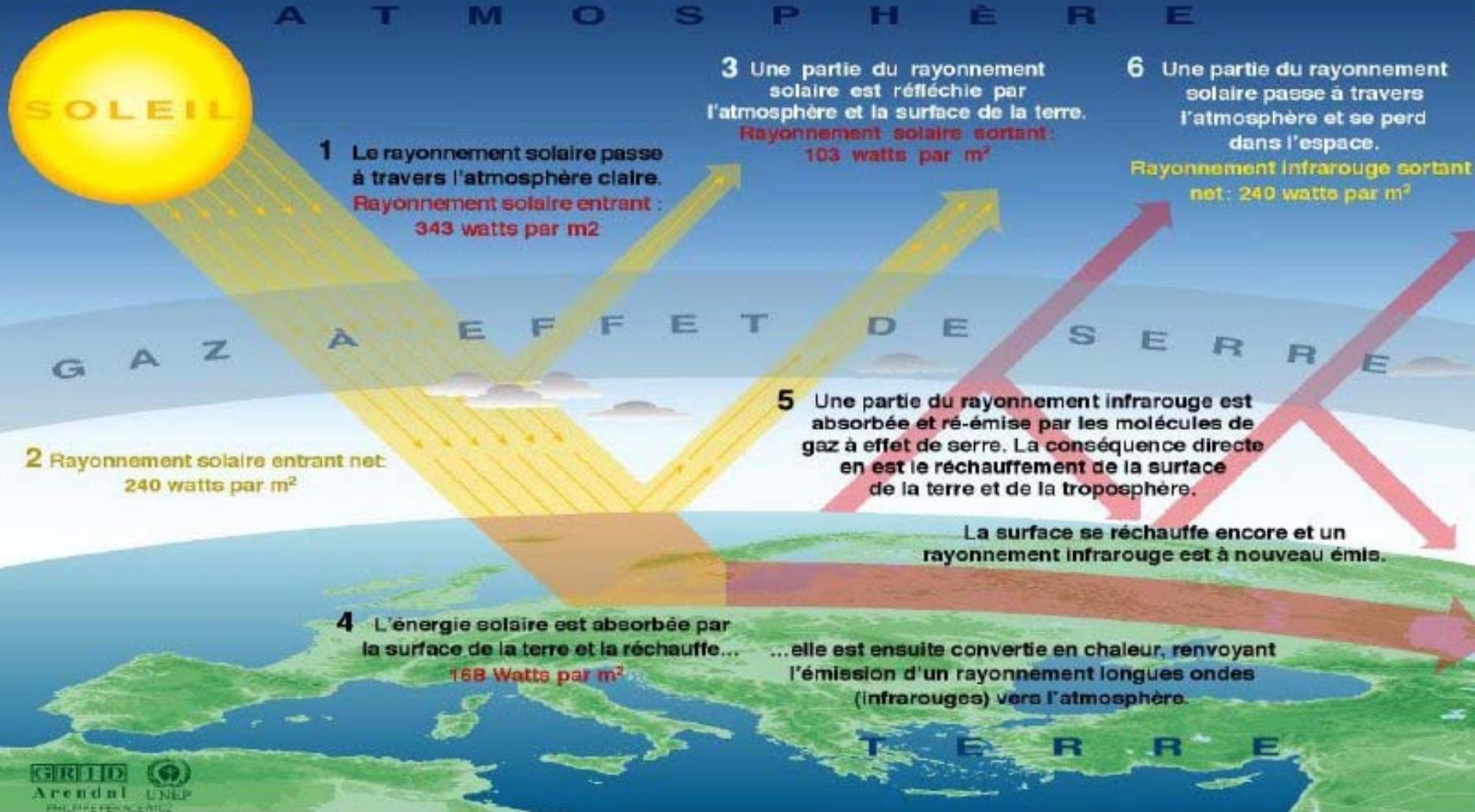
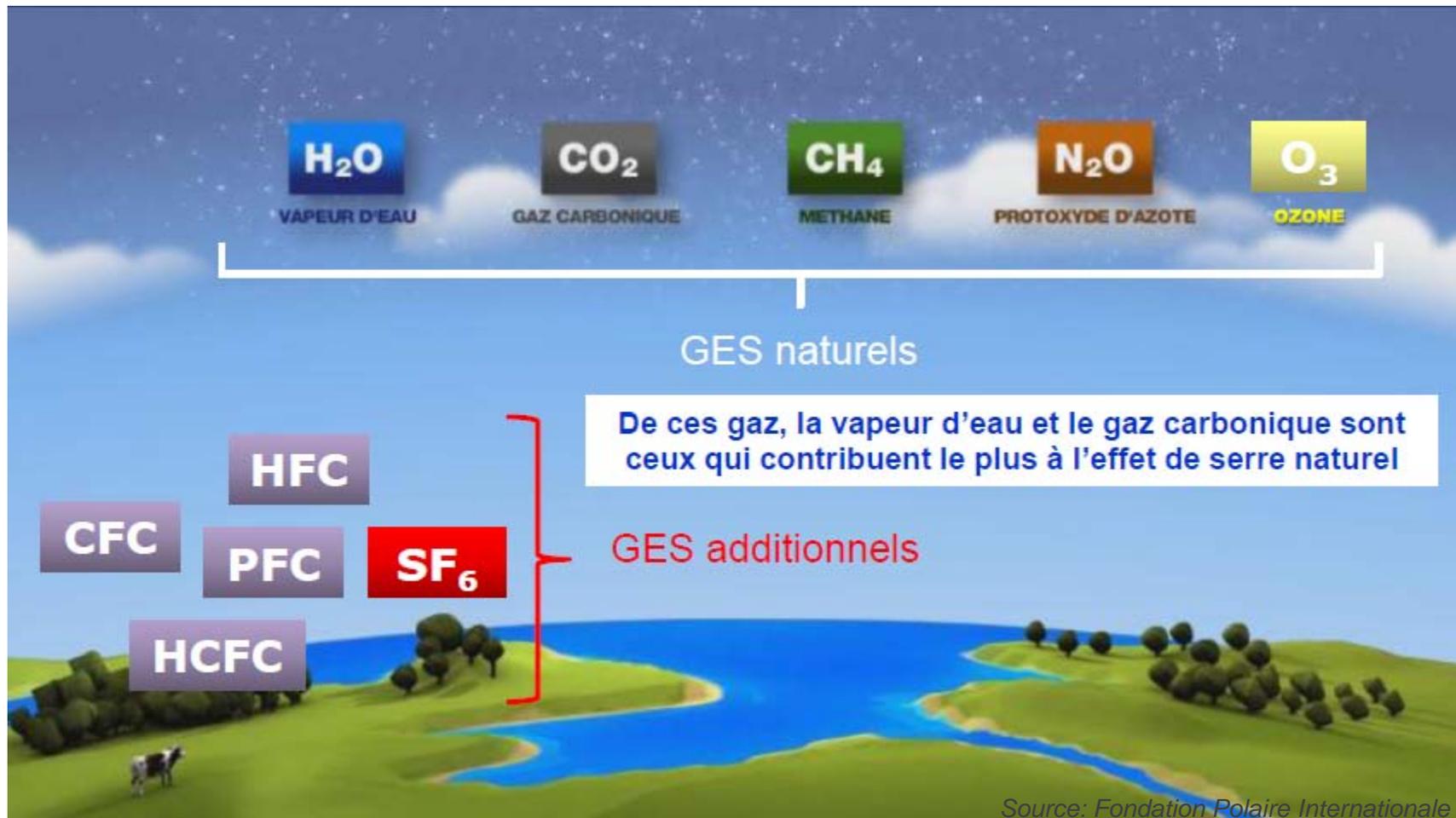


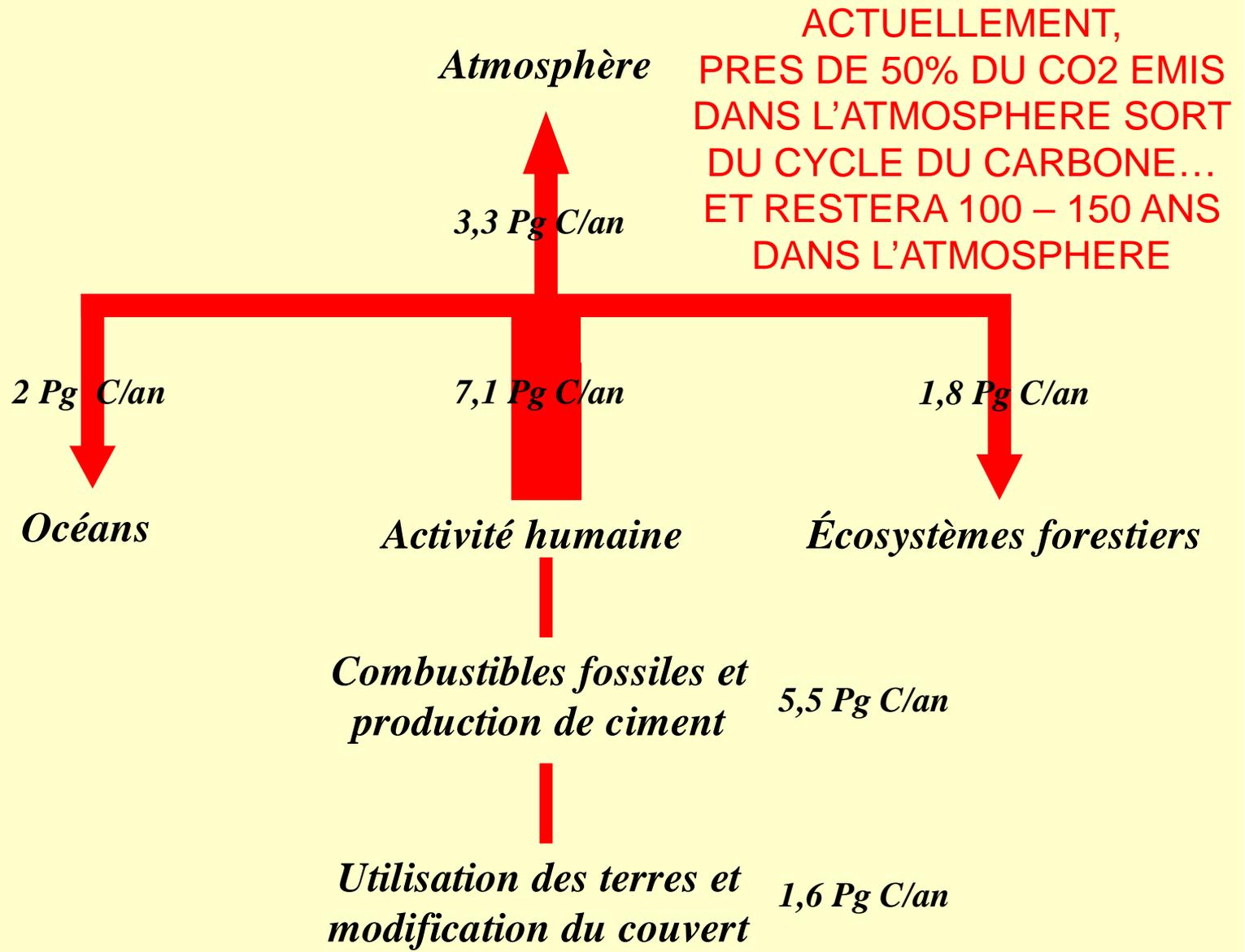
# OBJECTIFS INTERNATIONAUX, BELGES ET WALLONS EN MATIÈRE DE CLIMAT

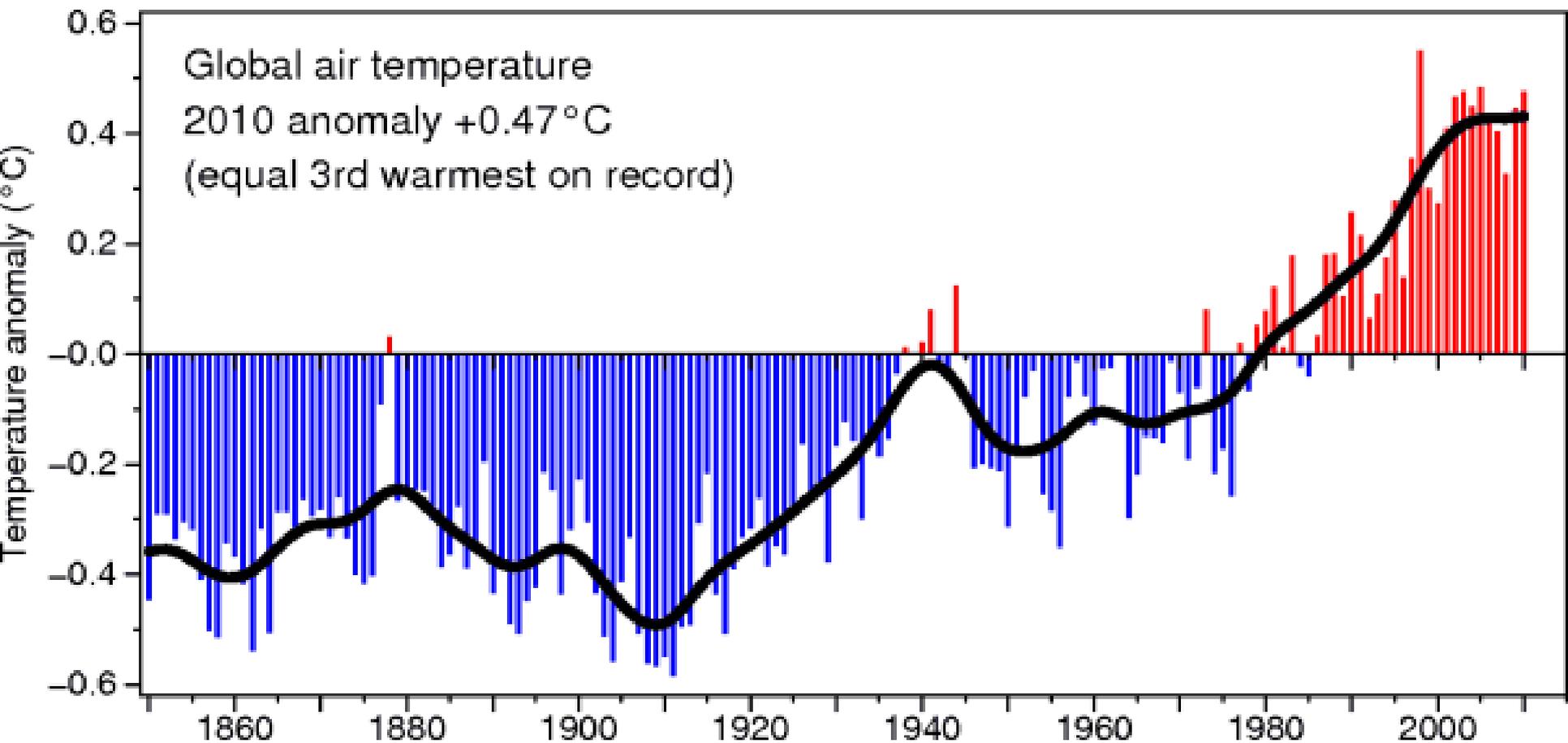


# L'effet de serre

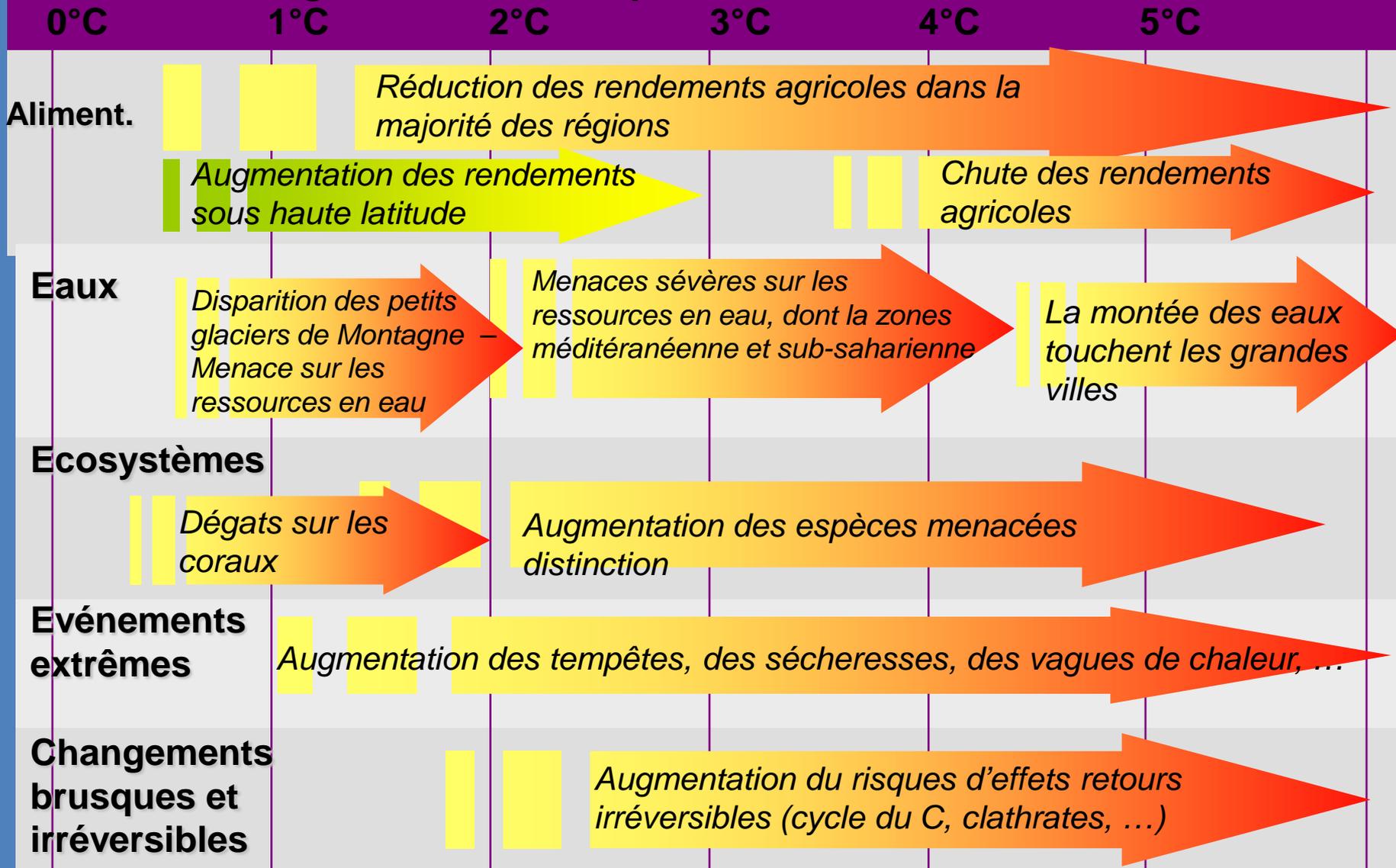






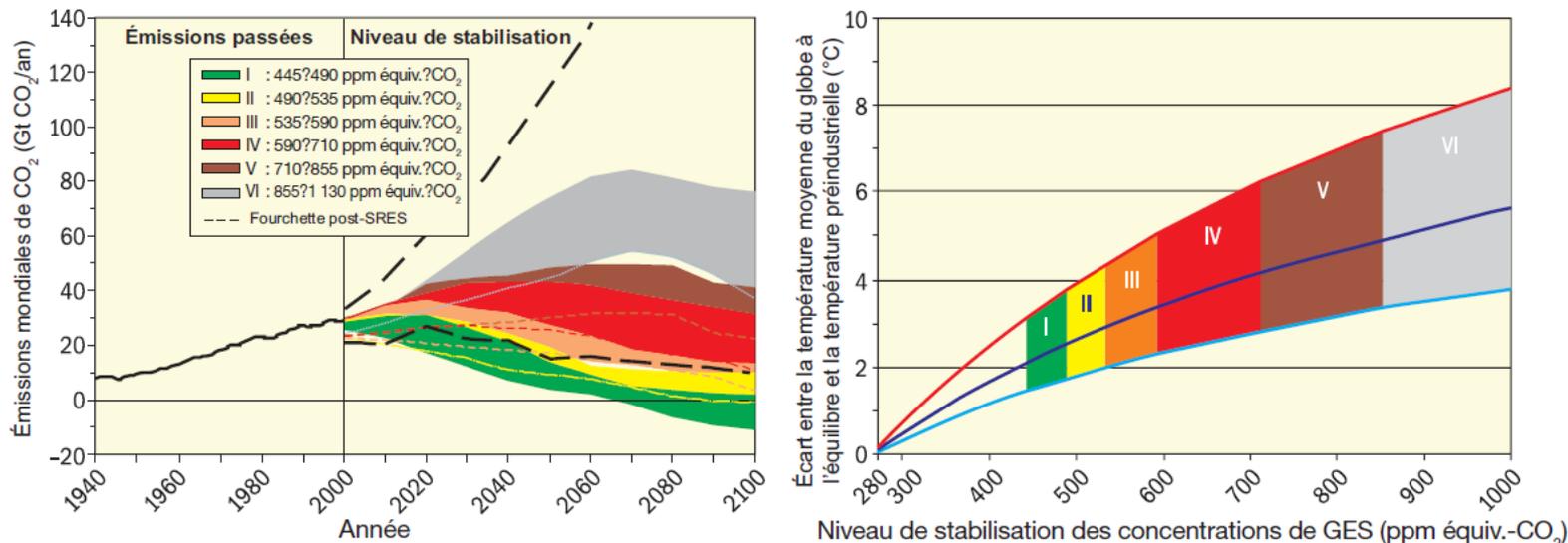


# WG II : Augmentation de température (par rapport à l'époque préindustrielle)



# Objectif final de la communauté internationale

## Augmentation des émissions de CO<sub>2</sub> et de la température à l'équilibre selon divers niveaux de stabilisation



**Figure 5.1.** Émissions mondiales de CO<sub>2</sub> entre 1940 et 2000 et fourchettes d'émissions anticipées, selon les catégories de scénarios de stabilisation, pour la période 2000–2100 (à gauche); rapport entre l'objectif de stabilisation et l'écart probable entre la température moyenne du globe à l'équilibre et la température préindustrielle (à droite). Il peut s'écouler plusieurs siècles avant que ne soit atteint l'état d'équilibre, surtout avec les scénarios qui prévoient un haut niveau de stabilisation. Les zones colorées correspondent aux scénarios de stabilisation groupés selon leurs objectifs (catégories I à VI). On voit, à droite, l'écart entre la température moyenne du globe et la température préindustrielle selon i) la valeur la plus probable de la sensibilité du climat, soit 3 °C (trait noir recoupant les zones colorées), ii) la limite supérieure de la gamme probable de la sensibilité du climat, soit 4,5 °C (ligne rouge délimitant le haut des zones colorées) et iii) la limite inférieure de la gamme probable de la sensibilité du climat, soit 2 °C (ligne bleue délimitant le bas des zones colorées). Dans la partie gauche, les lignes noires en pointillé représentent les fourchettes d'émissions des scénarios de référence publiés depuis le SRES (2000). Les gammes d'émissions des scénarios de stabilisation comprennent le CO<sub>2</sub> uniquement ou plusieurs gaz. Elles correspondent aux 10<sup>e</sup>–90<sup>e</sup> percentiles de la distribution complète. Note : Dans la plupart des scénarios, les émissions de CO<sub>2</sub> ne comprennent pas les rejets issus de la décomposition de la biomasse aérienne qui subsiste après une coupe forestière ou un déboisement, ni ceux issus de la combustion de tourbe et des sols tourbeux asséchés. {GT III figures RiD.7 et RiD.8}

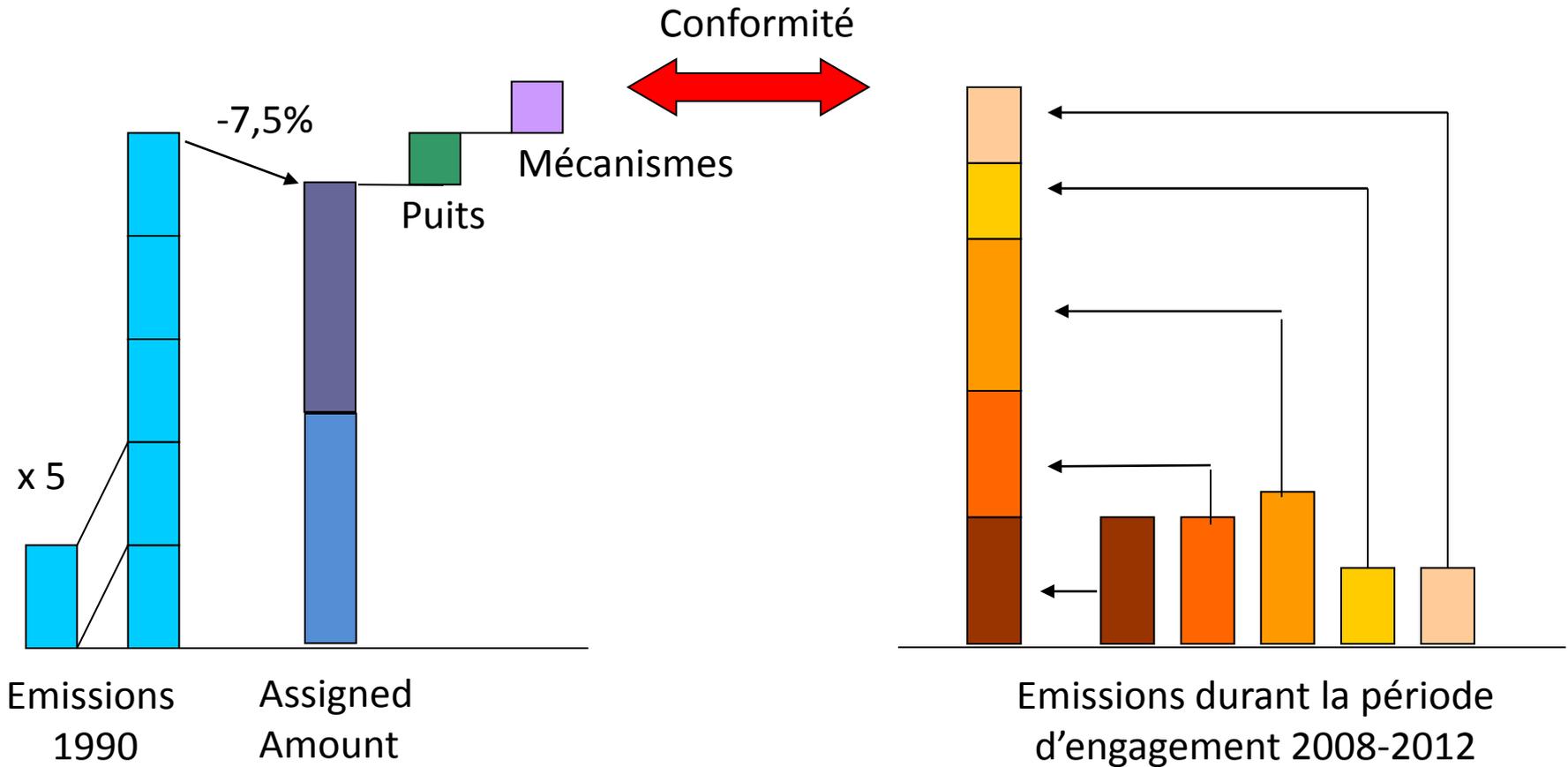


## Protocole de Kyoto

- Protocole à la CCNUCC (UNFCCC, 1992 ) adopté en 1997, ratifié par EU en 2002 , entré en vigueur en 2005
  - Engagement : Réduction des émissions de GES de 5,2 % en moyenne par rapport à 1990 , pendant la période 2008-2012. (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SF<sub>6</sub>).
  - La Quantité Attribuée représente la quantité de gaz à effet de serre que peut émettre un pays durant la période d'engagement (2008-2012; 2013-2020), compte tenu de son objectif de réduction.
  - Objectif belge 2008-2012 de -7,5%, réparti entre les entités :
    - Wallonie : -7,5%
    - Flandres: -5,2 %
    - Bruxelles-Capitale : +3,475%
    - Le Fédéral comble le reste de l'objectifs en achetant des droits d'émission
  - Pour la 2<sup>e</sup> période 2013-2020, les pays signataires ne représentent que 15% des émissions mondiales.
- 



# Principe de la Quantité Attribuée



# Objectifs Climat actuels et en devenir

- Paquet Energie-Climat européen (-20% GES par rapport à 2005)
  - - 15% non-ETS entre 2005 et 2020 (Belgique)
  - -21% ETS entre 2005 et 2020 (UE)
  
- Objectifs 2030 (-40% GES par rapport à 2005 : -43 ETS, -30 non-ETS)
  - -37,5% non-ETS (Belgique)???
  
- Vision de l'UE à 2050
  - - 80 à 95% des émissions de GES
  
- DPR 2009-2014
  - -30% en 2020
  - -80 à 95% en 2050
  
- Décret climat
  - Idem DPR 2009-2014

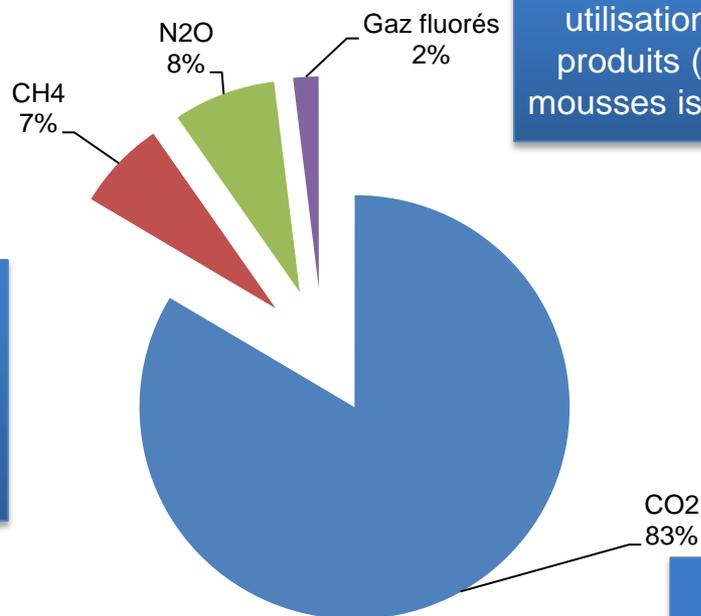


## Inventaire wallon Répartition par gaz

- Selon l'inventaire soumis en 2014, la Wallonie a émis 36 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>-équivalents en 2012, soit 31 % des émissions annuelles de la Belgique.

N<sub>2</sub>O : Principalement émis par l'agriculture (77 %) et l'industrie chimique (5 %)

CH<sub>4</sub> : Provient à 75 % de l'agriculture et à 15 % du secteur des déchets, le reste provenant de l'ensemble des processus de combustion

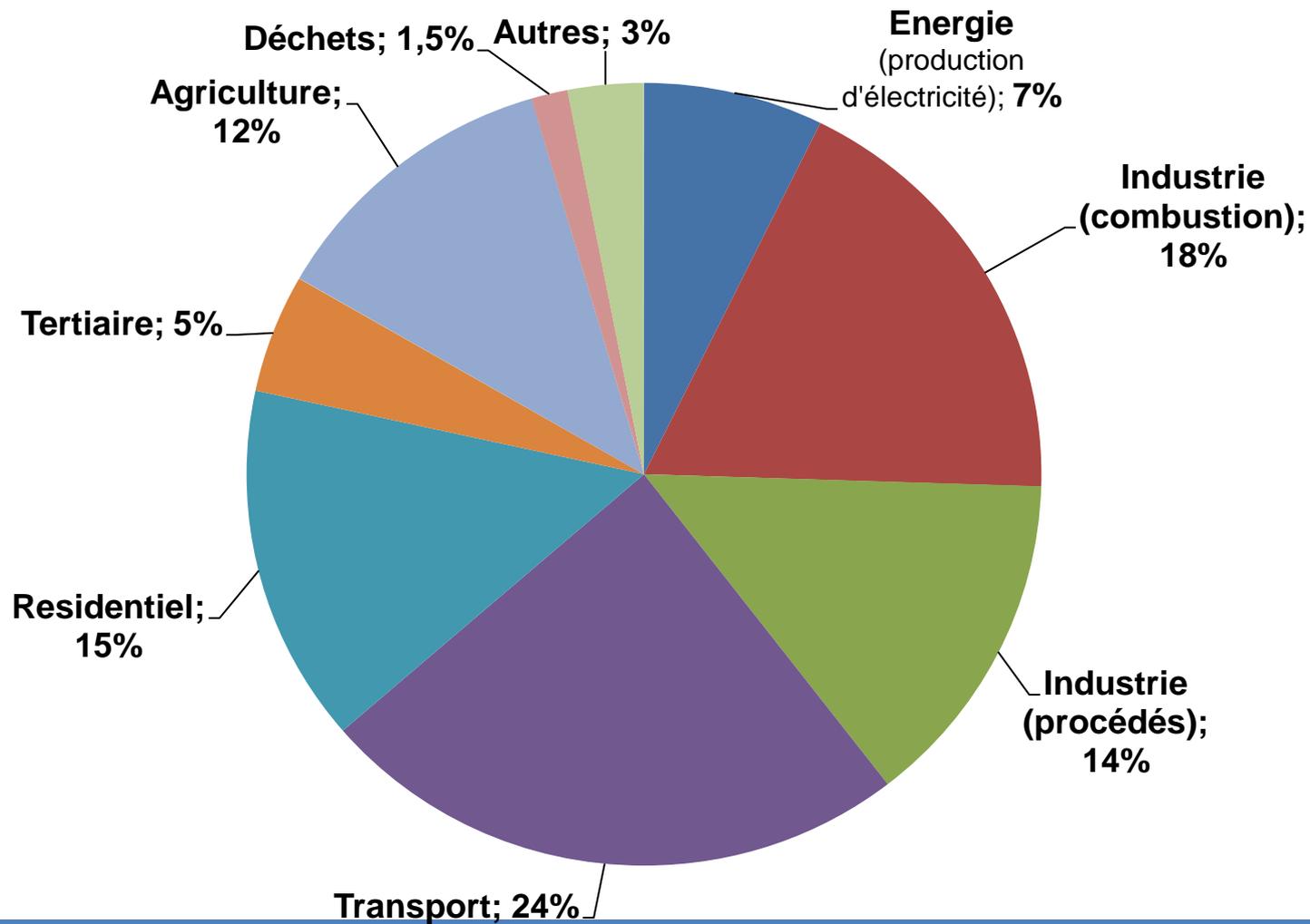


F-gas : Fabrication et utilisation de certains produits (réfrigération, mousses isolantes, etc...)

CO<sub>2</sub> : Processus de combustion : industrie, transports, chauffage résidentiel, industries de production d'électricité et tertiaire

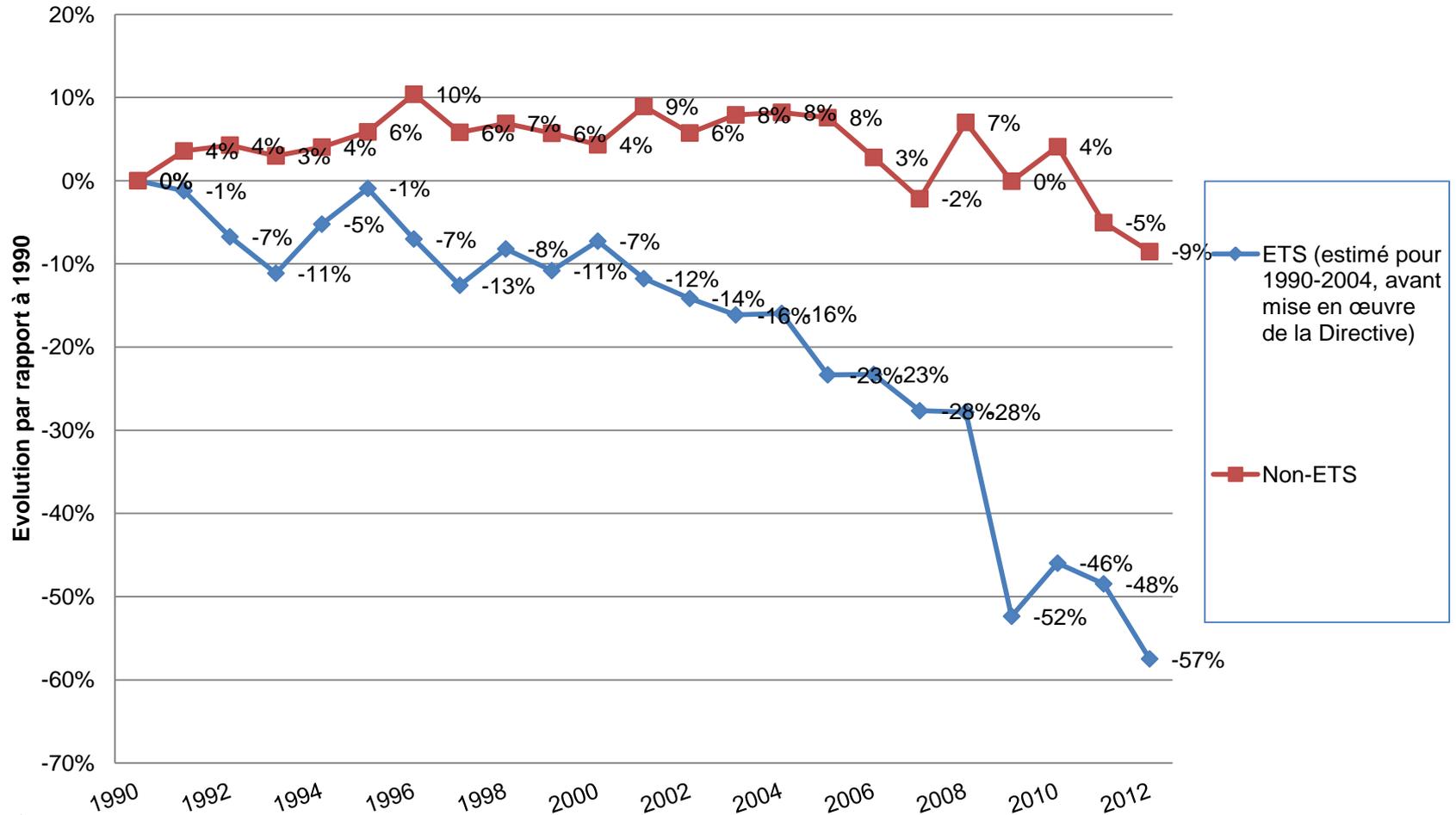


## Inventaire wallon Secteurs en 2012



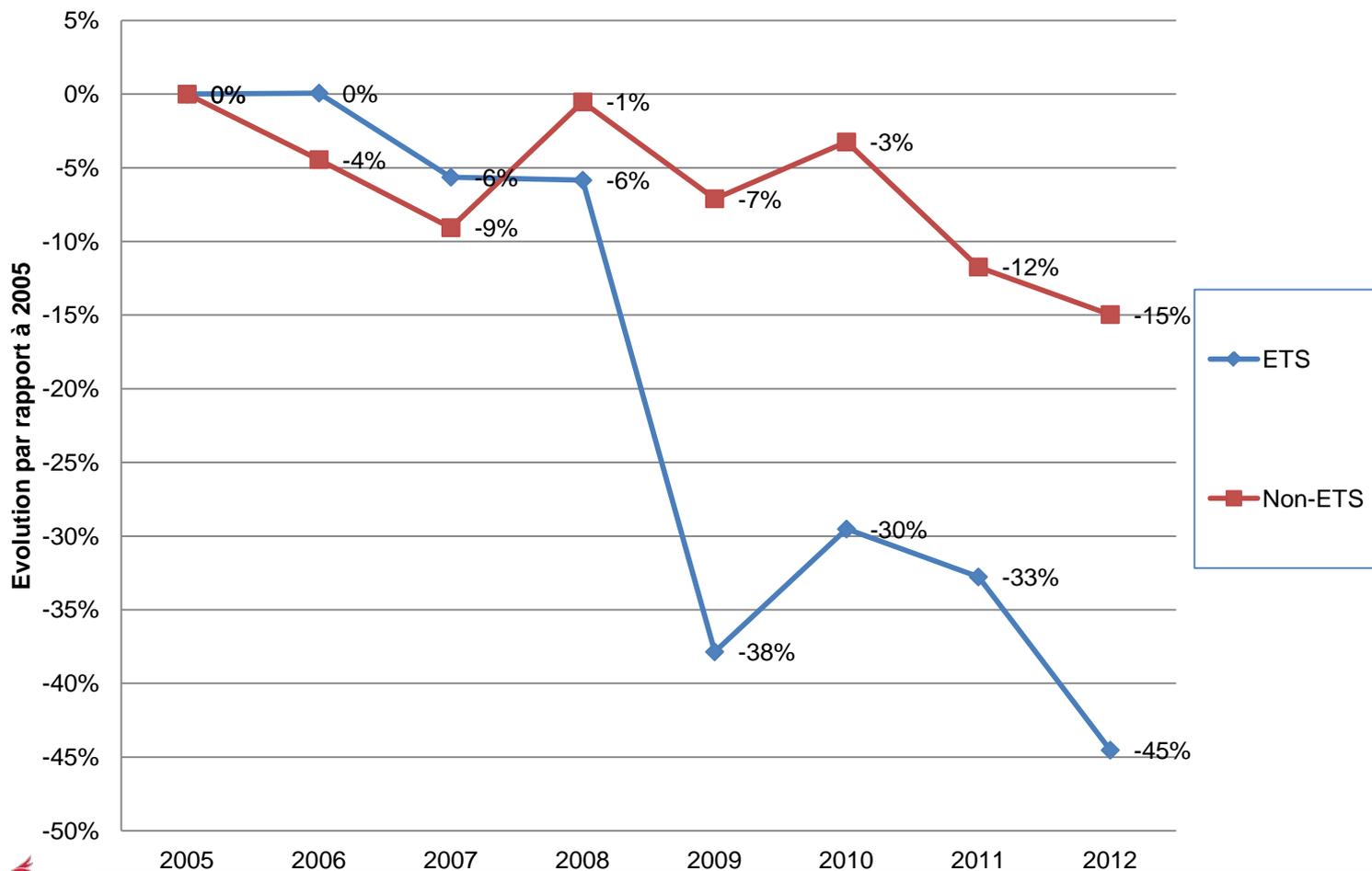
	2008-2012/1990
ETS	-46%
Non-ETS	-1%

## Wallonie : Emissions des GES 1990-2012



	2008-2012/2005
ETS	-30%
Non-ETS	-8%

## Wallonie : Emissions de GES 2005-2012



## Evolution sectorielle 1990-2012

